



## Restaurons l'église Saint Rémi de Domats (Yonne)

L'église primitive de Domats a été donnée en 1193 par l'archevêque Gui de Sens aux chanoines de l'église saint Pierre de saint Julien du Sault. En 1358 le village a été entièrement brûlé par les soldats anglais de Robert Knolles.

L'église a été rebâtie au début du XVI<sup>ème</sup> siècle et a subi ensuite beaucoup de catastrophes dont de nombreux incendies.

L'édifice est remarquable à plus d'un titre, on est étonné par sa taille pour un si petit village. Si le chœur est d'époque renaissance, la nef a été construite, ou plutôt reconstruite postérieurement.

Notre église abrite également un mobilier remarquable: vierge à l'enfant du XVII<sup>ème</sup> siècle, tableau du baptême de Clovis classé monument historique, où Clovis apparaît sous les traits de Henri IV, confessionnal surmonté d'une chaire, etc.

Notons également la présence d'une girouette au sommet du clocher et, fait assez rare pour être souligné, le chœur est surmonté d'une renommée (personnage allégorique décoratif).

La présence d'une coquille Saint Jacques sculptée dans la pierre semble confirmer que cet édifice était sur le chemin des pèlerins de Saint Jacques de Compostelle.

Après la restauration du calvaire situé dans le chœur il y a quelques années, notre église a de nouveau besoin de nous !

Suite à des infiltrations, nous devons restaurer la baie Nord et les jambages de la baie Sud. Enfin, les chaises sont vermoules et il est prévu d'en remplacer une partie.

**Afin de mener à bien ce projet, la Municipalité et l'Association Saint Rémi ouvrent, comme nous l'avons fait il y a quelques années, une souscription publique en partenariat avec la Fondation du patrimoine afin de permettre à chacun, particuliers, entreprises, habitants, amis de la commune ou du patrimoine icaunais, de se mobiliser pour sauver ce témoin de la vie quotidienne de notre village.**

**Vous pouvez nous soutenir en faisant un chèque ou un don en ligne via le site internet sécurisé de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine permettra aux donateurs de bénéficier de déductions fiscales incitatives et elle pourra également apporter un financement complémentaire en fonction du montant de la collecte.**

**Alors, mobilisons nous !**

### Contacts et renseignements sur ce projet

**Auprès du maître d'ouvrage :**

Mairie de Domats - 6, Place de l'église, 89150 DOMATS - 03.86.86.31.90. - [mairiedomats@wanadoo.fr](mailto:mairiedomats@wanadoo.fr)

**Ou Association :** Association Saint Rémi - 3 rue de la Fontaine 89150 DOMATS

**Ou Fondation du patrimoine Bourgogne :**

88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON 03.80.65.79.93 [bourgogne@fondation-patrimoine.org](mailto:bourgogne@fondation-patrimoine.org)

Voir tous nos projets sur internet : [www.bourgogne.fondation-patrimoine.org](http://www.bourgogne.fondation-patrimoine.org)

Document réalisé en partenariat avec le  
Crédit Agricole Champagne Bourgogne



# Je fais un don de ..... € pour la restauration de l'église de Domats (89)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds substitués à l'issue de la présente opération, ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après la date de lancement de la présente souscription, ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6%.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

- Sur le revenu                       Sur la fortune (ISF)                       Sur les sociétés

## Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : église de Domats

Pour les **particuliers**, ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**,

à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

**Ou de l'impôt sur la fortune** à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

(Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

► **Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription ne pourront pas bénéficier de reçus fiscaux.**

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.**

CP ..... Ville.....

Tél..... Mail.....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association Saint Rémi seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

## Comment faire votre don ?

1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

### Par courrier

► Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé

(ordre : Fondation du patrimoine : église de Domats)

à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

### Par Internet

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : [www.fondation-patrimoine.org/1271](http://www.fondation-patrimoine.org/1271)

### Ou

► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)



## Présentation de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de **sauvegarder et valoriser le patrimoine rural non protégé** : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

**Aux côtés de l'État** et des principaux acteurs du secteur, elle aide les **propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie des leurs travaux, et mobilise le **mécénat d'entreprise**.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme un **organisme à la gestion économique rigoureuse**, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission d'**intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la **délégation régionale Bourgogne Franche Comté**, composée de 28 délégués départementaux et de pays tous bénévoles, il est assisté de deux chargés de mission et d'une assistante, tous trois salariés.